Le canal Seine-Nord et la forêt

INFRASTRUCTURE

Des échanges entre Voies navigables de France (VNF) et Forestiers privés de l'Oise visent à transformer en opportunité pour les sylviculteurs l'obligation faite à VNF de mettre en œuvre des mesures compensatoires.

Après plusieurs années d'études, le canal Seine-Nord entre dans une phase opérationnelle. Pour mémoire, ce projet titanesque vise à relier la Seine à l'Escaut et constituera un axe de transport stratégique au sein de notre région, qui deviendrait accessible notamment à partir des ports du Havre, Rouen, Dunkerque, Zeebrugge, Anvers ou Amsterdam.
Cette infrastructure va fortement impacter notre territoire, mais peut aussi constituer une opportunité si l'on sait s'en saisir. C'est dans cet état d'esprit que Forestiers privés de l'Oise, en tant que représentant des propriétaires forestiers privés, a décidé de s'impliquer dans ce projet. D'un côté, nous porterons une vigilance toute particulière sur la manière dont seront gérées les expropriations. De l'autre, nous souhaitons être acteurs et force de propositions dans le cadre des mesures compensatoires qui devront être mises en œuvre.

Tracé du futur canal Seine-Nord et faisceau de 10 km de part et d'autre du canal où pouraient être mises en œuvre les différentes mesures compensatoires.

Pourquoi des mesures compensatoires ?

Le creusement du canal va générer des dommages aux milieux naturels : défrichement, destruction de zones humides, altération d'habitats abritant des espèces protégées. Ces dommages, VNF devra les compenser.
Concernant les défrichements, nous souhaiterions et œuvrons donc, en ce sens, pour que les mesures compensatoires portent

plutôt sur des opérations de type amélioration des peuplements (balivage, travaux de taille ou d'élagage) ou création de routes ou de places de dépôt. Cela pourrait être alors une réelle opportunité pour les sylviculteurs de bénéficier de subsisdes pour des opérations sylvicoles.

Pour ce qui concerne le volet espèces protégées, les mesures compensatoires pourraient porter sur des actions telles que la création d'îlots de vieillissement ou la restauration de mares forestières. Mais nous souhaiterions aller au-delà de ces mesures classiques. Là aussi, nous devons saisir cette opportunité de montrer que la gestion forestière et préservation des habitats sont compatibles. Nous sommes en effet les premiers acteurs de la biodiversité observée en forêt. Ne laissons pas à autrui nous retirer cette compétence.

Quant aux zones humides détruites, elles devront être reconstituées par ailleurs. Nous serons à ce sujet particulièrement vigilants, notamment en ce qui concerne le traitement des peupleraies. En l'état actuel et pour chacun de ces trois volets, rien n'est figé : la liste des différentes mesures est en cours d'élaboration. Elles devront être validées par l'État.

Qui est concerné?

Même si les cahiers des charges des différentes mesures compensatoires ne sont pas encore rédigées, VNF recherche d'ores et déjà, pour la fin de l'été 2016, des propriétés sur lesquelles mettre en œuvre ces compensations. Cela se ferait sur la base du volontariat, au travers de conventions annuelles ou pluriannuelles, sachant que le coût de mise en œuvre serait pris en charge par VNF et les préjudices compensés. La zone de prospection de ces propriétés support se situe, pour l'instant, dans un faisceau de 10 km de part et d'autre du canal.

Mais, face à cet acteur, il est indispensable que l'ensemble des propriétaires se regroupent et travaillent de concert. Le sujet est vaste et, seul face à ce partenaire d'envergure, vos marges de négociations sont extrêmement réduites et vous pourriez passer à côté d'un aspect important. En outre, les cahiers des charges des dites-mesures n'étant pas encore élaborés, ne vous engagez pas sous peine de signer un chèque en blanc. Néanmoins, la mise en oeuvre de ces mesures (dès lors qu'elles seront connues) peut constituer une opportunité sur laquelle nous travaillons. Si vous êtes intéressés sur le principe par l'une ou l'autre de ces mesures, vous pouvez nous contacter dès à présent. Cela ne vous engage pas, mais se faisant, nous vous tiendrions informés de l'avancement du projet et des mesures possibles chez vous. Cet échange en amont serait aussi l'occasion d'élaborer des mesures en adéquation avec les attentes du terrain.

À l'heure où les aides publiques se réduisent, soyons pro-actifs pour peser dans les discussions. Forestiers privés de l'Oise entend saisir cette opportunité pour le compte de ses membres. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'informations.

Marie Pillon